

ENTRÉE EN VIGUEUR

Les participants à la Conférence d'Ottawa ont souligné la nécessité pour les gouvernements d'adopter les mesures qui s'imposent au niveau national afin de ratifier la Convention le plus tôt possible pour mettre cet instrument en vigueur et rendre ses dispositions exécutoires. Le Canada, l'Irlande et l'Île Maurice ont présenté au secrétaire général de l'ONU leurs instruments de ratification, devenant ainsi les trois premiers États à ratifier la Convention. On a attaché une certaine importance au fait que les États puissent avoir la capacité technique de s'y conformer.

- African Topics** - Le Magazine *African Topics* produira un numéro spécial sur la Conférence d'Ottawa (mars 1998) ainsi qu'un guide à l'intention des journalistes sur la Conférence, la Convention et le processus de ratification.
- Autriche** - *Initiative concernant la ratification en 1998* au moyen de contacts bilatéraux et multilatéraux afin d'inciter les signataires à ratifier la convention en 1998.
- CICR** - Promotion et diffusion au niveau global de trousse de ratification comprenant un résumé de la Convention à l'intention du public et des parlementaires ainsi que des lignes directrices relatives à l'adhésion des États et à la mise en vigueur.
- Publication d'un guide à l'intention des non-spécialistes sur le Traité d'Ottawa.
- CIMT** - Campagne publique d'information *Entrée en vigueur avant l'an 2000*. Exercer des pressions sur l'ONU afin qu'elle proclame l'an 2000 Année internationale de l'élimination des mines terrestres.
- UIP** - Diffusion auprès des États membres d'une enquête sur ce que peuvent faire les parlementaires pour s'assurer de la mise en œuvre de l'interdiction des mines terrestres.
- UNICEF** - Exercer des pressions sur les non-signataires afin qu'ils signent la Convention; favoriser une ratification rapide par les signataires.